



La Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Le débat sur la primauté du droit suisse face aux traités internationaux ne date pas d'hier.

Juges étrangers: la Suisse sur la corde raide

JURISPRUDENCE Faut-il sacrifier les droits populaires sur l'autel des traités internationaux? Dans son livre, le journaliste Denis Masméjan raconte l'histoire de l'un des thèmes les plus brûlants de la politique suisse

MICHEL GUILLAUME
@mfguillaume

C'est un livre* austère, mais passionnant. Il aborde un thème qui enflammera le débat politique dès la prochaine session parlementaire, celui des «juges étrangers». Plus sobrement, il pose la question de savoir si l'on n'a pas atteint un point de rupture entre la démocratie directe et le droit international.

Docteur en droit, l'auteur du livre Denis Masméjan, un ancien journaliste du *Temps*, suit ce débat depuis plus de deux décennies. Assez longtemps, la question n'a intéressé qu'un cénacle restreint de constitutionnalistes, jusqu'au moment où l'UDC s'en est emparée dans les années 2000, celles où elle est devenue de loin la plus importante force politique du pays. C'est elle qui a lancé l'initiative pour la primauté du droit suisse face aux traités internationaux. Le peuple sera donc appelé à trancher, probablement à la fin de l'année prochain.

La «bataille de Rheinau»

Utile rappel historique: le débat n'est pas nouveau. Il avait défrayé la chronique voici plus d'un demi-siècle lors de la «bataille de Rheinau». En 1952, la construction d'une centrale hydroélectrique non loin des chutes du Rhin est remise en question par un mouvement de protestation, qui lance une initiative populaire. Il veut annuler une concession découlant d'accords avec l'Allemagne. A l'époque déjà, le débat est vif et les esprits s'échauffent. En fin de compte, le parlement décide de soumettre l'initiative au peuple en souhaitant qu'il la rejette, ce qui sera le cas.

«Le Conseil fédéral et les Chambres ont alors adopté une solution qui va perdurer, note Denis Masméjan. Une initiative, même si elle est contraire à un traité, doit être soumise au peuple, car celui-ci est la source première de la souveraineté.» Longtemps, tout se passe bien. En 1974, le parlement ratifie la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). James Schwarzenbach, auteur de deux initiatives «contre la surpopulation étrangère» et Otto Fischer (PRD/BE) brandissent certes le



DENIS MASMEJAN
DOCTEUR EN DROIT,
JOURNALISTE

«Ce serait la première fois qu'on inscrirait dans la Constitution que les traités internationaux n'ont pas à être respectés»

spectre des «juges étrangers», mais sans que le débat en soit paralysé. Comme elle pouvait être dénoncée dans les cinq ans, cette convention n'est pas soumise au référendum facultatif, ce qui lui vaut aujourd'hui un procès en «déficit de légitimité démocratique».

Un peu plus tard, c'est le point de bascule, la naissance d'une rhétorique. Le 6 décembre 1992, le peuple rejette l'adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE). Christoph Blocher, fondateur de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN), n'est pas encore seul maître à bord de l'UDC, mais il impose déjà son discours d'un traité «indigne d'un peuple libre» avec sa cohorte de «juges étrangers à nos vallées». Le rapprochement avec Bruxelles? C'est selon lui «le retour des baillis habsbourgeois»!

Le législateur funambule

Pour fêter une vieille dame qui a désormais 150 ans, le Conseil fédéral et le parlement offrent un habit tout neuf à la Constitution en 1998. Ils y introduisent la notion de droit international impératif, à savoir des normes prohibant notamment la torture, le génocide et les violations du droit international humanitaire comprenant, par exemple, le principe du non-refoulement. Ils croient ainsi avoir préservé l'essentiel, mais cette révision n'aura aucun impact sur la batterie d'initiatives que l'UDC – ou alors des mouvements conservateurs proches d'elle – s'approprie à faire déferler sur le pays.

Sans jamais tomber dans le jargon des

juristes, Denis Masméjan décrit l'histoire d'un pays qui fonce dans le mur sur ce dossier hautement sensible. Les scrutins défilent: internement à vie des délinquants, interdiction de la construction de minarets, renvoi des criminels étrangers, lutte contre «l'immigration de masse». A chaque fois, le peuple se montre sourd aux appels à la raison du Conseil fédéral. Il se lâche et approuve ces initiatives, qui toutes violent des traités internationaux. C'est l'impasse totale. Le législateur est désemparé. Il renonce à rogner sur les droits populaires, un tabou, préférant jouer les funambules lors de la mise en œuvre des textes constitutionnels. Il se risque à de vertigineux grands écarts, au point que le citoyen se demande s'il n'a pas voté pour rien.

Faut-il en déduire dès lors qu'une éventuelle approbation de l'initiative de l'UDC sur la primauté du droit suisse n'aurait que peu de conséquences? «Non, répond Denis Masméjan. Le but de l'UDC est de se rapprocher d'un point de rupture. Ce serait la première fois qu'on inscrirait dans la Constitution que les traités internationaux n'ont pas à être respectés.» La Convention européenne des droits de l'homme et l'accord sur la libre circulation des personnes seraient très fragilisés.

L'idée de Foraus

Pour sortir de l'impasse, Denis Masméjan ne voit qu'une piste sérieuse: celle lancée par le laboratoire d'idées Foraus, qui suggère d'obliger les initiants à ne plus avancer masqués. Si leur texte n'exige pas explicitement la dénonciation d'un traité, alors le parlement ne le fait pas. «Cette proposition apporte de la clarté dans le débat et ne restreint pas les droits populaires», apprécie-t-il.

On ne ressort pas de ce livre sans un certain malaise à propos de la démocratie directe. Avant l'initiative sur «l'immigration de masse», la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a souligné le danger de devoir dénoncer l'accord sur la libre circulation pour inviter les citoyens à la rejeter. Après, elle a prétendu exactement le contraire, ne voyant aucune raison de résilier cet accord. «Si cette situation délégitime se poursuit, c'est toute la politique qui se décrédisse», redoute Denis Masméjan. ■

* Denis Masméjan: «Démocratie directe contre droit international», paru aux Presses polytechniques et universitaires romandes.

MAIS ENCORE

Les droits des personnes transgenres: exemple luxembourgeois

La Suisse s'intéresse à un projet de loi luxembourgeois pour améliorer les droits des personnes transgenres et intersexuées. La conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a ainsi rencontré vendredi à Luxembourg le ministre de la Justice Félix Braz, à l'origine du texte. Les travaux législatifs visant à permettre aux personnes transgenres et aux intersexués de modifier plus facilement l'inscription de leur sexe et de leur prénom dans le registre de l'état civil sont déjà avancés au Luxembourg, a pu constater la conseillère fédérale. **ATS**

Un calendrier ambitieux pour les retraites

RÉFORME Les partis du bloc bourgeois aimeraient aller vite et boucler le dossier durant cette législature encore

Un mois après le rejet de la réforme des retraites par le peuple, le conseiller fédéral Alain Berset a organisé une table ronde avec les représentants de 27 partis et associations.

Point positif: le climat, qui était devenu très agressif en fin de campagne, s'est pacifié, de sorte qu'une volonté se dégage pour relancer rapidement le débat. Point négatif: il est aujourd'hui difficile de discerner le moindre consensus. «Ce n'est pas une surprise pour moi. Il y a désaccord sur presque tous les points», a noté le patron de la santé lors d'un point de presse.

Niveau des rentes maintenu

Dans le camp bourgeois, que le PDC donne l'impression d'avoir rejoint, l'on n'a pas envie de faire traîner les choses. Plusieurs ténors déclarent vouloir boucler un nouveau projet avant la fin de la présente législature. Un calendrier ambitieux, même si tout le monde ou presque se rejoint sur deux points essentiels. D'une part, on reconnaît la nécessité d'une réforme, aussi bien dans le premier que dans le deuxième pilier. D'autre part, on s'accorde pour maintenir le niveau des rentes à leur état actuel.

Après le rejet du paquet global d'Alain Berset le 24 septembre

dernier, l'on se dirige vers une réforme parallèle de l'AVS et du deuxième pilier. Même si les deux comités référendaires de gauche, qui étaient présents à Berne, font partie des vainqueurs de la votation, il apparaît que la droite dictera la marche à suivre. L'UDC et le PLR ont défendu des positions très proches l'une de l'autre.

Concernant l'AVS, les partis bourgeois semblent d'accord sur les grands principes: augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, malgré l'opposition de la gauche, et financement de la réforme par une hausse modérée de la TVA. Il n'est pas exclu que l'on octroie une hausse des rentes très ciblée pour les femmes et les petits revenus.

Marge de manœuvre «étroite»

Pour ce qui est de la prévoyance professionnelle, la baisse du taux de conversion, que le projet d'Alain Berset envisageait de 6,8 à 6%, reste urgente, ont souligné les assureurs. On s'acheminera probablement vers un taux similaire.

Au terme de la réunion, les premières réactions ont été très prudentes: «La marge de manœuvre pour parvenir à un consensus est très étroite», a confié Adrian Wüthrich, président de Travail Suisse. Vice-président du PDC, Yannick Buttet a ajouté: «Attention au diable qui se cache dans les détails!» ■ M. G., BERNE

Naissances



Nous avons l'immense joie d'annoncer la naissance de
Sarp
le 10 octobre 2017 à 8h10

Pinar et Ural Unsur
Rue de Contamines 3
1206 Genève

Nous avons l'immense joie d'annoncer la naissance de
George, Alexander
le 17 octobre 2017 à 16h17

Famille Chuard
Place Claparède 7
1205 Genève

Nous avons le grand bonheur d'annoncer la naissance de
Alexandre
le 19 octobre 2017 à 9h50

Charlotte et Olivier Sibrac
Rue de Saint-Jean 29
1203 Genève

Nous avons l'immense joie d'annoncer la naissance de
Oscar
le 20 octobre 2017 à 6h18

David et Julie Schene Henry

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance de
Feliks
le 21 octobre 2017

Sarah et Damian Rosset

Nous avons le grand bonheur d'annoncer la naissance de
Nicolai Einar
le 24 octobre 2017 à 15h14

Emina, Frederik et Alice Rye-Florentz

Clinique des Grangettes
Genève

Les annonces de naissance, avec photos des bébés, sont disponibles sur le site www.grangettes.ch